

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc.

Secrétaire de Séance : Mme Amarin

Présents : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Meresse, Dalmedo, Amarin, MM. Ameno, Vesin, Deville

Excusés : Mmes Fallot, Vernaz, M. Aymont

Absents : M. Carlod, Mme Bigot

Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 Décembre 2018
- 3- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- 4- Requête de Mme Misciali
- 5- Accord-cadre contrôle des hydrants et de leurs débits
- 6- Compte-rendu des commissions municipales
- 7- Courriers, divers

- Compte-rendu d'activités -

1- Désignation du secrétaire de séance

Mme Amarin est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 Décembre 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3- Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner :

- N° 2018/60 : la propriété de M. et Mme COLAFRANCESCHI, 53 Rue du Fort, cadastrée F 184, F 193 et F 202 de 374 m²,
Acquéreur : M. Steve BADAN
- N°2019/01 : la propriété de M. SOMMER Joël, 185 Rue de la Citadelle, cadastrée F 288 et F 289, de 1096 m²,
Acquéreurs : M. Yohann THABUIS et Mme Sophie METRAL

La Commune et la Communauté d'agglomération ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4- Requête de Mme Misciali

M. le Maire informe le Conseil municipal que le tribunal administratif de Lyon a rendu son jugement, le 5 décembre 2018, sur l'affaire opposant la commune à Mme Misciali. Le tribunal a rejeté la requête de Mme Misciali.

5- Accord-cadre contrôle des hydrants et de leurs débits

La consultation pour le contrôle des hydrants et de leurs débits a été confiée à la Communauté de Communes selon la convention signée par les communes intéressées (20 communes). Pour notre commune, cela concerne 50 poteaux d'incendie.

Suite à un appel d'offres, cinq entreprises ont répondu et c'est l'entreprise SOMECH qui a été retenue.

Cet accord cadre est accepté, à l'unanimité, pour un montant minimum de 675,00 € HT et un montant maximum de 2500 € HT pour une durée de deux ans (31/12/2020).

6- Compte-rendu des commissions municipales

M. le Maire demande à Mme Nury de mettre un mot sur le site Internet de la commune concernant la date des vœux du Maire.

7- Courriers, divers

- Courrier du docteur MAURY CHARBONNEL : Mme Maury donne son congé du local qu'elle occupe au Centre communal multi activités, à compter du 30 juin 2019.

La commune s'engage à chercher un logement pour loger un nouveau médecin. Un contact avec un nouveau médecin est en cours.

M. Rigollet quitte son logement au-dessus de la Poste. Ce logement est à rénover et pourra ensuite être proposé à un futur médecin.

- Demande de M. Philippe PORRET, président de la société de chasse : M. PORRET demande que son association bénéficie d'une salle aux vestiaires de football. Après débat, à l'unanimité, les conseillers municipaux présents ont rejeté cette demande.

En effet, celle-ci est incompatible avec l'utilisation de la salle de réception des équipes de football.

Cette salle est réservée uniquement aux joueurs de football et surtout aux jeunes équipes qui occupent le vestiaire et les locaux le samedi matin pour leurs entraînements et les matchs officiels.

D'ailleurs ce local n'est pas équipé pour la préparation de repas.

La société de chasse dispose déjà d'un local mis gracieusement à sa disposition par la commune.

Le conseil municipal propose à cette association d'envisager la réhabilitation de ce local et même son agrandissement.

- Téléthon 2018 : l'association Les escargots de Collonges va reverser 29 333 € à l'AFM Téléthon.
- Demande de la mairie à l'Etat d'une subvention pour la réalisation du skatepark : M. le Maire informe le conseil que cette demande a été refusée.
- Le permis de construire du nouveau centre de loisirs va être déposé par l'architecte. Les travaux devraient débuter au mois de juin.
- Préparation du budget 2019 : la 1^{ère} réunion aura lieu mardi 22 janvier à 18 heures en mairie.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 18 janvier à 18h30.
- Repas entre les élus et les membres du personnel municipal : les invitations seront envoyées pour le samedi 9 février 12h.

La séance est levée à 20h45.